



LETTRE D'INFORMATION ONF

NOVEMBRE 2020

NOUVEAU SOUFFLE POUR LA CHARTE FORESTIÈRE DE SÉNART

Le comité de pilotage de la charte forestière de territoire de Sénart s'est réuni jeudi 15 octobre, avec comme mot d'ordre de mettre en œuvre une feuille de route partagée par toutes les parties prenantes : services de l'État, collectivités, associations. Le Département de l'Essonne et l'ONF donnent un nouveau souffle à cette gouvernance inactive depuis 2 ans. Principal objectif : retrouver une « dynamique collective ».



Ateliers participatifs lors du comité du 15 octobre 2020

Signée en 2003, la charte forestière de territoire porte l'ambition de réunir les acteurs concernés par la forêt domaniale de Sénart. Cette instance offre à chacun la possibilité d'exposer son point de vue, puis reste un lieu où les débats, parfois nourris, augurent de réelles avancées : mise en place en 2014 de la sylviculture irrégulière (une première en Île-de-France), plan de gestion des mares, politique partenariale innovante contre les déchets depuis 2016, réflexion courante de parkings et de routes améliorant l'accueil du public, travaux écologiques préservant la biodiversité (restauration de mares et de landes)... Ces réalisations marquantes reflètent la diversité des projets abordés dans la charte forestière et témoignent de leur importance pour la forêt de Sénart. Même si tous les acteurs ne sont pas encore engagés.

La relance du processus de concertation visant à aboutir au renouvellement de la charte pour les 5 prochaines années constitue maintenant une étape importante. Pour cela, le Département de l'Essonne et l'ONF invitent les membres à réfléchir sur les évolutions à donner à cette instance. Bâti ensemble le nouveau contrat de projets, c'est l'esprit dans lequel ils souhaitent travailler.

Ecoute et dialogue furent donc les maîtres mots du comité de pilotage organisé jeudi 15 octobre à l'Hôtel du Département. Elus, institutionnels et représentants associatifs présents se sont pris au jeu d'ateliers participatifs. Dans une ambiance plus apaisée qu'à l'habitude, l'exercice de co-construction innovant dans ce cadre a vraiment nourri les débats. Chacun y a exprimé ses points de vue. Sans opposition ni blocage, les sujets ont pu y être abordés librement.

De ces échanges constructifs se dégagent une vision collective dont les grandes lignes devront :

- S'appuyer sur une gouvernance qui exprime davantage les attentes locales ;
- Intégrer les grands enjeux de la forêt : environnementaux, climatiques, sociétaux mais aussi économiques ;
- Mettre en lumière les projets communs tournés vers le territoire.



Ce rendez-vous a projeté les contours de la future charte forestière de Sénart, le comité de pilotage prévu le 9 décembre prochain installera la nouvelle gouvernance tout en consolidant les axes de travail. Son ambition repose aujourd'hui sur l'engagement large de chacun.

SÉNART : UNE VASTE FORÊT DOMANIALE AU CŒUR D'UN TERRITOIRE URBANISÉ

À seulement 25 km au sud-est de Paris, la forêt domaniale de Sénart occupe un plateau bordé à l'est par la vallée de l'Yerres, puis à l'ouest par la vallée de la Seine. L'ONF assure la gestion durable de cet espace naturel situé dans un territoire très densément urbanisé. Ce poumon vert du département de l'Essonne, vaste de 3 200 hectares, fait le bonheur des sportifs et des familles. Les visiteurs s'y rendent pour s'y détendre, flâner, se balader, pratiquer une activité : randonnée, cueillette, sports.

Avec ses 3 millions de visites annuelles, elle est le site naturel le plus fréquenté de l'Essonne. Espace vivant, la forêt abrite aussi de nombreuses espèces animales et végétales tout en fournissant du bois, utilisé comme matériau (construction, ameublement, parquets, etc.), ou source d'énergie utile à la société.

La gestion des massifs forestiers périurbains intègre divers enjeux : sociétaux, environnementaux, climatiques et économiques. Pour l'ONF, elle nécessite une exigence technique mais aussi des rencontres régulières avec les élus, représentants associatifs et scientifiques présents sur les territoires. Ces échanges s'exercent notamment dans le cadre d'instances de concertation à l'exemple des chartes forestières de territoire.

LA FORÊT EN CHIFFRES



3 200 HECTARES



CLASSÉE EN FORÊT DE PROTECTION



**85 % FEUILLUS DONT CHÊNES 80 %
5 % CONIFÈRES**



850 MARES



722 ESPÈCES VÉGÉTALES



**145 KILOMÈTRES D'ALLÉES
FORESTIÈRES / 15 AIRES D'ACCUEIL**



**10 000 M³ DE BOIS RÉCOLTÉS
EN MOYENNE CHAQUE ANNÉE**

POUR EN SAVOIR PLUS

Agence territoriale Île-de-France Est
217, bis rue Grande
77 300 FONTAINEBLEAU
Contact : guillaume.larriere@onf.fr